



MAIRIE DE MASSERAC

MASSÉRAC, le 24 Octobre 2024

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 13

EXTRAITS DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024 A 18 H 00 - Mairie

Absents Excusés : Mr Thierry PERRIN donne pouvoir à Mr Bruno MASETTO
Mme Anne-Cécile JOLYS donne pouvoir à Mme Laëtitia COURDIER
Mr Alan HOUGUET

Secrétaire de séance : Mr Thierry OLIVIÉ

- COMMUNE

o Démission de Mr CORDARO à compter du 11 Octobre 2024

Mr CORDARO expose les raisons personnelles de sa démission d'Adjoint et reste Conseiller Municipal. Mr Le Maire le remercie pour son travail effectué.

Les élus décident de continuer à 3 adjoints, ce qui veut dire que Mme Stéphanie LAFORGE passe 3^{ème} adjointe.

Les missions de Mr CORDARO sont redistribuées aux adjoints restants :

Médiathèque et Culture : Mr MASETTO

SPL : Mme LAFORGE

Salles – Relations avec les associations : Mr PERRIN et Mme COURDIER

Sport : Mr CLAVIER

Archives : Mr Le Maire

France Service : Mr CLAVIER

Transport – Mobilités : Mr CLAVIER

o Acquisition Friche Industrielle avec bâtiment à réhabiliter et Etude de Définition Contrat Région : achat bâtiment

Monsieur le Maire informe les élus que la friche industrielle avec bâtiment, cadastrée Section AP N° 259 d'une surface de 1 667 mètres carrés, en plein centre bourg, est à vendre par Mr Pascal BIDAN.

Il émet l'hypothèse de l'acheter dans un premier temps, et d'entamer par la suite une réflexion sur le devenir du bâtiment. Celui-ci pourrait éventuellement être réhabilité en commerces ou en un centre d'art, ou encore en logements pour redynamiser le centre bourg de Massérac. La réflexion se fera notamment avec la Chambre des Métiers, qui est habilitée pour faire une étude de définition.

En parallèle, la commune de Massérac s'est positionnée sur le contrat des Pays de La Loire, via Redon Agglomération, pour un projet global de 500 000 € HT, sur le thème de la transition énergétique. Ce contrat stipule une subvention à la commune de 70 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet dans sa globalité, y compris l'acquisition de la friche industrielle avec son bâtiment, et une étude de définition.
- Adopte l'opération « acquisition foncière et étude de définition »
- Décide d'acheter la parcelle cadastrée AP 259 d'une surface de 1 667 mètres carrés avec le bâtiment, pour 150 000 €, plus les frais de notaire, Maître Maryse DOUETTE-ROBIC 56350 Allaïre, à la charge de la commune,
- Sollicite la subvention de 70 000 € au titre du Contrat des Pays De La Loire, via Redon Agglomération,

○ **Contrat maintenance des hottes salles et cantine**

Les contrats de maintenance pour l'entretien des hottes et des systèmes aérauliques sont renouvelés avec l'entreprise ESA GRAND OUEST pour 240 € TTC et 1 140 € TTC.

○ **Contrat de Prévoyance**

Les élus décident de ne pas adhérer au contrat CDG44 car tous les agents ne veulent pas y adhérer. Dans ce cas, les élus décident de participer à hauteur de 7 € par agent et par mois, ce qui fait au maximum de 756 €.

○ **Devis : Mission d'étude de potentialité commerce et artisanat : sédentaire et ambulant**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique ainsi que La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire, afin de mener une réflexion sur l'avenir des commerces de la Commune.

Il a demandé à chacune d'entre elles de proposer un devis sur l'étude de la potentialité des commerces et de l'artisanat sédentaire et ambulant.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire pour la somme de 1 620,00 € TTC.

○ **Devis Complément travaux Ralentisseur + DM**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il était prévu que les travaux d'accotement du ralentisseur soient effectués par les services techniques de la commune. Or, un manque de temps et de matériel ne permet pas aux agents techniques de faire les travaux prévus. Il a donc été demandé un devis pour les travaux d'accotement à l'entreprise retenue pour le ralentisseur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CHARIER 44170 NOZAY pour les travaux d'accotement du ralentisseur pour la somme de 5 837,30 € HT, à savoir 7 004,76 € TTC

○ **Schéma de Défense Incendie : Etude du village « La Tardivelais »**

Il est nécessaire de trouver un emplacement au village de la Tardivelais afin de mettre en place une bâche pour créer une réserve d'eau.

Il est prévu de réunir les habitants du village en question ainsi que les pompiers.

○ **Séparation ancienne mairie et Cabinet Infirmier : Point sur les travaux**

Mr Bruno MASETTO : les travaux du 4 au 15 Novembre.

Délocaliser le club 2 mardis : salle de la Grotte ou salle du stade.

○ **Remplacement de la centrale Intrusion de l'école**

Monsieur le Maire informe les élus que le système de l'alarme de l'école est défaillant et qu'il est nécessaire de remplacer le système au complet.

Il propose deux devis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise SNEF 35000 RENNES pour la somme de 4 058,10 € HT, à savoir 4 869,72 € TTC

○ **Point sur les logements vacants**

Mr Le Maire informe les élus de 113 logements vacants ou occasionnels. Il est contact avec l'ADIL pour aider la commune à réfléchir sur la gestion de ces logements.

La Mission de l'ADIL consiste à faire l'inventaire des logements vacants. Elle peut également prendre contact avec les propriétaires pour identifier et bien comprendre la raison de ces vacances.

- **Cantine : nouveau congélateur**

Un congélateur d'une somme de 1 669,90 € TTC a été installé à la cantine en remplacement de l'ancien qui ne fonctionne plus.

- **Redon Agglo**

- **Convention Transport Piscine pour les élèves de Massérac**

Les élus valident la convention de Redon Agglomération d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Guémené-Penfao.

- **Convention Interventions Musicales à l'école**

Les élus valident la convention d'Interventions musicales en milieu scolaire avec Redon Agglomération pour l'année scolaire 2024-2025, pour la somme de 1 712,07 €.

- **Nomination d'un référent « Déchets »**

Actuellement, c'est Mr CLAVIER et il souhaiterait un suppléant, mais aucun volontaire ne s'est prononcé.

- **PAS du futur SCOT – Gare de Massérac**

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Projet d'Action Stratégique du SCOT 2024 de Redon Agglomération, dans lequel il est proposé de « conforter la gare d'intérêt local de Beslé-sur-Vilaine et de maintenir un service minimal pour les gares d'intérêt local de Langon et Massérac », ce dont il n'est pas du tout d'accord.

Il a demandé une nouvelle écriture plus neutre lors du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2024, qui a été acceptée par Mr Jean-François MARY, Président de Redon Agglomération, en rappelant que c'est la Région Bretagne et la SNCF qui décident en la matière.

Il demande aux élus de se prononcer.

- Le Conseil Municipal prend acte de cette position, mais justement, ne comprend pas l'intérêt communautaire de Redon Agglomération à vouloir privilégier une gare au détriment des deux autres gares du territoire communautaire, alors que ce n'est pas de sa compétence, et, si tel était le cas, demande à tous les élus communautaires de voter contre le PAS SCOT, lors de son adoption définitive,
- Demande à Redon Agglomération de prendre acte de la présente Délibération.

- **Modification du PLU : zones AUb 1 et AUb 2**

Une réflexion est entamée pour modifier le PLU :

1^{ère} zone : AUb1 à modifier ainsi que la 2^{ème} zone : AUb2 : au-dessus du lotissement